



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique

Neuvième session  
4-5 avril 2006  
Jakarta

**SUIVI DE LA STRATÉGIE DE MAURICE POUR LA POURSUITE DE L'APPLICATION  
DU PROGRAMME D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES  
PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT AUX  
NIVEAUX RÉGIONAL ET SOUS-RÉGIONAL**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent document est consacré à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans la sous-région du Pacifique. Beaucoup de ces 22 États ont incorporé ou intégré les divers éléments de la Stratégie à leur propre stratégie nationale de développement durable. Au niveau de la sous-région du Pacifique, on propose d'établir une matrice des petits États insulaires en développement du Pacifique (Pacific SIDS Matrix) (ci-après « la Matrice ») dans le cadre de la stratégie d'intervention du Conseil des organisations régionales du Pacifique. Cette matrice s'inspirerait des conventions et instruments internationaux relatifs au développement durable et détaillerait un certain nombre d'initiatives à l'appui des actions entreprises au niveau national du genre de celles qui sont décrites dans la Stratégie de Maurice.

La CESAP a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice essentiellement par des programmes d'assistance technique et par l'analyse des politiques. Cette assistance technique a été fournie pour le développement des capacités aux fins de l'élaboration des politiques, la planification et la gestion économiques, la mise en valeur de l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, le commerce et les investissements.

La note contient un certain nombre de recommandations importantes concernant la prise en compte de la Stratégie de Maurice dans le programme de travail de la CESAP. On y invite également la CESAP à effectuer en 2008 un examen au niveau régional de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice afin de passer en revue les faits nouveaux affectant les petits États insulaires en développement du Pacifique.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MAURICE DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES MEMBRES DE LA CESAP .....	1
II. PRINCIPALES DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MAURICE DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE LA CESAP .....	6
III. RECOMMANDATIONS.....	8

## Introduction

1. En 2005, l'ONU a organisé une réunion de haut niveau à Maurice pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (1994). et affiner celui-ci<sup>1</sup>.

2. Les principaux résultats négociés de la Réunion internationale de Maurice ont été la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>2</sup>. Non seulement la Stratégie de Maurice reprend et réévalue les domaines initiaux du Programme d'action de la Barbade mais elle met également en évidence plusieurs priorités et questions émergentes nouvelles considérées aujourd'hui comme des dimensions importantes du développement durable dans les États en question.

3. L'Assemblée générale, dans le Document final du Sommet mondial adopté dans sa résolution 60/1 en date du 15 septembre 2005, a reconnu les besoins et vulnérabilités des petits États insulaires en développement et s'est engagée à encourager un élargissement de la coopération internationale et des partenariats pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, notamment par la mobilisation des ressources nationales et internationales, la promotion du commerce international comme moteur du développement et le renforcement de la coopération technique et financière internationale. La Commission, dans sa résolution 60/1, Déclaration de Shanghai, en date du 28 avril 2004, a reconnu en particulier que les petits États insulaires en développement avaient des besoins particuliers auxquels une intégration sous-régionale et régionale plus étroite était susceptible de répondre.

4. Le présent document a pour but de rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice par les petits États insulaires en développement du Pacifique et en particulier du soutien que les organisations sous-régionales et régionales leur ont apporté à cette fin. Ces États comprennent les 22 membres à part entière et les sept membres associés de la CESAP situés dans le Pacifique. En 2005, la mise en œuvre, aux niveaux sous-régional et régional, de la Stratégie de Maurice s'est limitée à des activités de préparation et de planification. Au niveau national, les plans de développement de la plupart des pays sont antérieurs à la Stratégie; cela dit, ils comportent une grande partie des éléments de la Stratégie ce qui montre la pertinence de cette dernière pour tous ces pays.

### **I. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MAURICE DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES MEMBRES DE LA CESAP**

5. La Stratégie de Maurice est un cadre que les pays et régions sont vivement encouragés à adopter et à appliquer pour l'élaboration de leurs politiques stratégiques afin de parvenir au développement durable. Il existe plusieurs autres instruments internationaux tels que la Déclaration de

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005) (A/CONF.207/11).

<sup>2</sup> Id., chap. I, annexes I et II.

Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la Déclaration du Millénaire, qui toutes confirment que le développement durable est avant tout une responsabilité nationale. Toutefois, il est nécessaire de renforcer la coopération et les partenariats à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement aux niveaux national, régional et international.

6. La Stratégie de Maurice comprend 20 chapitres dont 19 concernent les différents secteurs stratégiques des petits États insulaires en développement. Son dernier chapitre, consacré à la mise en œuvre, concerne tous les secteurs et contient un engagement pris par ces États, avec l'appui de la communauté internationale, de mettre en œuvre les éléments essentiels de la Stratégie.

7. La Réunion régionale du Pacifique consacrée au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice a eu lieu à Apia (Samoa) en octobre 2005. Elle a été organisée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU avec la participation de gouvernements membres et d'organisations régionales et internationales, y compris la CESAP, pour examiner et planifier la mise en œuvre de la Stratégie dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

8. L'une des principales conclusions de la Réunion de Samoa a été que la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans les petits États insulaires en développement du Pacifique nécessitait une compréhension, une prise en charge et une volonté politique plus fortes au niveau national pour être promue avec succès et obtenir ainsi des engagements des donateurs et des partenaires. Cette mise en œuvre devait être fonction des impératifs nationaux et se faire dans des conditions de stabilité et d'efficacité des processus décisionnel et de planification Il était essentiel d'avoir une compréhension des systèmes et processus de planification nationaux, de la manière dont les décisions étaient prises et les ressources affectées et utilisées étant donné que la Stratégie de Maurice, comme toute obligation et responsabilité incombant aux gouvernements, devait être mise en œuvre dans le cadre des institutions existantes. Plusieurs pays avaient déjà adapté localement ou intégré la Stratégie: ils étaient encouragés à mettre en commun et à reproduire leur expérience, s'agissant en particulier des cadres utilisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement durable.

9. La répartition des ressources nationales, en particulier les procédures et calendriers budgétaires, est particulièrement pertinente lorsque des obligations internationales comme la Stratégie de Maurice sont adaptées aux conditions locales car on a tendance à ignorer les engagements pour lesquels aucune ressource financière n'a été prévue ou versée. Il est donc essentiel de bien comprendre ces procédures et en particulier les pressions que subissent les autorités budgétaires de ces États pour garantir le succès de l'adaptation aux conditions locales et de la mise en œuvre de la Stratégie. Étant donné que les ressources provenant de l'aide financière constituent une part substantielle des activités nationales de développement durable, il est essentiel de bien négocier et coordonner l'assistance nécessaire pour cette mise en œuvre.

10. La mise en place d'un environnement favorable au développement durable nécessite des partenariats et une participation accrue des communautés et des parties prenantes à la planification de ce développement. À la Réunion de Samoa, les pays ont d'ailleurs été vivement encouragés à élargir la portée de la planification des stratégies nationales de développement durable et les gouvernements à cogérer le développement durable avec les parties prenantes et la société civile.

11. Les capacités de mise en œuvre des politiques varient d'un pays à l'autre mais elles sont généralement faibles et c'est peut-être le plus gros obstacle à l'adaptation aux conditions locales et à l'application de la Stratégie de Maurice. Il est également important que cette stratégie donne des résultats rapides afin de susciter l'intérêt et de bénéficier de soutien. La restructuration de la politique énergétique des Fidji et la réalisation dans ce pays d'un projet de biocombustible qui contribue à atténuer l'effet de l'accroissement des cours du pétrole, sont un exemple. La stratégie mise en place à Samoa qui fait appel au savoir local pour la gestion des déchets et qui consiste à faire de nouveau supporter les frais de cette gestion aux producteurs et aux utilisateurs est un autre exemple. Des projets de biocombustible à Vanuatu, dans les Îles Cook et aux Samoa américaines se sont révélés viables et ont profité à la population. Le projet de Kiribati pour l'adaptation aux changements climatiques montre comment il est possible de prendre en compte l'environnement dans les processus nationaux de planification et de budgétisation. C'est aussi la preuve de l'importance des processus de répartition des ressources nationales dans la mise en œuvre de la Stratégie.

12. Un appui extérieur est nécessaire, étant donné en particulier l'insuffisance des capacités internes des petits États insulaires en développement du Pacifique ne serait-ce que pour maintenir les niveaux de développement actuels. L'approche régionale ou régionalisme<sup>3</sup> serait de nature à mettre à la disposition des pays les services nécessaires à des conditions moins onéreuses que si les pays devaient se les fournir eux-mêmes. Le Forum des îles du Pacifique, par l'intermédiaire de son secrétariat, a lancé le Plan du Pacifique pour le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales, qui décrit un certain nombre d'initiatives très valables promouvant, dans l'esprit de la Stratégie de Maurice, le développement durable de ces pays. Ainsi, par exemple, dans le Plan du Pacifique, le Forum et le Conseil des organisations régionales du Pacifique se sont engagés notamment à aider les pays à progresser vers le développement durable de la manière suivante:

- En élaborant et en mettant en œuvre leur propre stratégie nationale de développement durable;
- En élaborant et en mettant en œuvre aux niveaux régional et national des mesures de conservation et de gestion pour l'utilisation durable des ressources de la pêche;
- En élaborant et en mettant en œuvre des politiques et des plans pour la gestion des déchets;

---

<sup>3</sup> Selon le Plan du Pacifique, le régionalisme consiste pour les pays à collaborer dans leur intérêt commun et individuel.

- En mettant en œuvre une politique énergétique du Pacifique conjuguée à un plan d'action stratégique afin que toutes les communautés insulaires du Pacifique puissent disposer de sources d'énergie fiables et écologiquement viables à un coût abordable;
- En étudiant les possibilités d'élargir les programmes régionaux de formation et d'enseignement professionnel et technique pour profiter des débouchés existants dans les secteurs de la santé, du transport maritime, de l'hébergement et du tourisme, du maintien de la paix et d'autres programmes susceptibles d'améliorer et d'uniformiser les programmes de formation régionaux pour assurer la transférabilité des compétences techniques;
- En harmonisant les approches en matière de santé dans le cadre de l'Engagement de Samoa en faveur de la santé dans les îles (Samoa Commitment to Achieving Healthy Islands), notamment la mise en œuvre de la Stratégie de prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles, le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles et un accord sur le recrutement des agents de santé;
- En intensifiant les campagnes en faveur des programmes pour la jeunesse et la coordination de ces programmes, et le suivi de la situation des jeunes;
- En renforçant les réseaux sportifs régionaux pour soutenir le rôle du sport dans le développement; et
- En mobilisant des financements internationaux pour le développement durable, la biodiversité, la protection de l'environnement et les changements climatiques, dans le Pacifique notamment, par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial.

13. D'autres thèmes du Plan du Pacifique qui vont également dans le sens du développement durable des pays de la sous-région et qui par conséquent s'accordent avec la Stratégie de Maurice portent sur les questions importantes de la croissance économique, de la bonne gouvernance et de la sécurité. S'agissant de la croissance économique, l'objectif est d'augmenter la production par un accroissement du commerce durable (y compris le commerce des services) et des investissements. Des efforts sont déjà en cours pour améliorer le rendement et l'efficacité du développement infrastructurel et la fourniture des marchandises et des services communs. La stratégie de croissance économique consisterait également à renforcer la participation et la contribution du secteur privé au développement des petits États insulaires en développement du Pacifique.

14. Le Plan du Pacifique répond à ces préoccupations sous le thème de la bonne gouvernance où il est question d'améliorer la transparence, la responsabilité, l'équité, et l'efficacité dans la gestion et l'utilisation des ressources du Pacifique.

15. Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont convenus, à la Réunion de Samoa évoquée ci-dessus, que, confrontés à la nécessité de comprendre de nombreuses conventions et

déclarations internationales différentes sur le développement durable et de rendre compte de leur application, un seul document, ou Matrice des petits Etats insulaires en développement du Pacifique (Pacific Small Island Developing State (SIDS) Matrix), serait établi par le groupe du Conseil des organisations régionales du Pacifique. Ce document reprendrait et incorporerait différents éléments de l'ensemble des conventions et documents existants relatifs au développement durable, notamment Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les objectifs du Millénaire pour le développement, la Stratégie de Maurice et les propres plans de développement durable de la sous-région, notamment le Plan du Pacifique. Cette matrice devrait être disponible en avril 2006. Elle devrait faciliter la compréhension et l'application des conventions internationales et permettre d'en rendre compte plus aisément.

16. Une autre initiative importante, s'inscrivant dans le prolongement du chapitre X de la Stratégie de Maurice, concernant les transports et les communications, est l'adoption d'une stratégie sous-régionale de numérisation. Cette triple approche nécessite des politiques différentes aux niveaux national, régional et mondial. Au niveau national, il est suggéré de libéraliser le secteur des communications pour permettre à des opérateurs privés de se concurrencer, d'administrer et gérer les télécommunications du pays à l'intérieur d'un cadre régulateur facilitant un développement approprié pour les peuples et les cultures du Pacifique. Les pays sont encouragés à mettre en place leurs propres infrastructures de télécommunication et d'information tandis que la sous-région pourrait fournir les compétences techniques qui font défaut à la plupart des petits États insulaires en développement de la sous-région.

17. Les progrès importants des technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent d'immenses possibilités pour résoudre le problème général de l'isolement et de l'éloignement de ces États. La Stratégie de Maurice reconnaît le potentiel des TIC pour le développement et recommande un certain nombre de mesures à l'intention des petits États insulaires en développement (voir ci-après). Ceux-ci peuvent profiter de certaines des possibilités qu'offrent ces technologies, comme par exemple la télémédecine, l'enseignement à distance, les systèmes d'alerte précoce perfectionnés et, à l'étape initiale, le commerce électronique. Certains d'entre eux ont déjà agi dans ce sens et la CESAP a lancé plusieurs initiatives de TIC dans la région, notamment en créant le Comité intergouvernemental consultatif pour le Programme régional des applications des techniques spatiales aux fins du développement durable qui s'est réuni la dernière fois en septembre 2005.

18. Le secteur privé reçoit également un appui grâce à la création d'une organisation du secteur privé des îles du Pacifique (Pacific Islands Private Sector Organization) que le Plan du Pacifique s'est engagé à soutenir. Cette organisation est censée exécuter les réformes nécessaires pour moderniser les entreprises privées et les placer à l'avant-garde du développement dans un partenariat avec les gouvernements. Beaucoup de services, notamment les services collectifs, dont les pouvoirs publics sont actuellement responsables, devraient être confiés au secteur privé afin que la concurrence permette de faire baisser les prix dans l'intérêt du consommateur.

19. La CESAP a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice principalement par ses programmes d'assistance technique, la prestation de services consultatifs, le développement des capacités institutionnelles nationales et la formation dans différents secteurs et domaines d'activité des petits États insulaires en développement du Pacifique. Depuis le lancement de la Stratégie, la CESAP a prêté son concours à sept pays (Fidji, Kiribati, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu et Vanuatu) pour les aider à s'attaquer aux problèmes sociaux émergents au cours d'ateliers consacrés au recensement de ces questions dans les pays les moins avancés, au cours de la deuxième session du Comité des problèmes sociaux émergents à laquelle ont participé des représentants de Kiribati, des Palaos, de Samoa, de Tuvalu et de Vanuatu et de deux autres ateliers de formation sur l'intégration de la sexospécificité et l'éducation des filles aux programmes et processus de développement nationaux. Des représentants des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont participé à l'atelier régional sur un plan d'action global en faveur des handicapés: vers l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Biwako (Bangkok, octobre 2005).

20. La Stratégie de Maurice reconnaît, dans son chapitre XVIII, l'importance de la gestion du savoir et du développement des capacités dans le secteur de l'information, notamment des capacités statistiques à des fins décisionnelle et scientifique. En 2005, 18 réunions d'experts et activités de formation ont été organisées par la Division de statistique de la CESAP et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. Douze des petits États insulaires en développement du Pacifique ont bénéficié de ces activités.

## **II. PRINCIPALES DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MAURICE DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE LA CESAP**

21. L'une des principales difficultés de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice par les petits États insulaires en développement du Pacifique tient à l'absence de capacités nationales idoines due, ainsi que la Réunion de Samoa l'a montré, à une compréhension, une prise en charge et une volonté politique insuffisantes au niveau des pays. Dans beaucoup de ceux-ci, les services publics sont peu importants et ne disposent pas du personnel qualifié nécessaire: les États, qui ont besoin d'une masse critique d'institutions – parlement, pouvoirs judiciaire et exécutif (notamment missions étrangères, enseignement, services de santé et police) – pour exister en tant que tels, ont des ressources humaines modestes souvent dispersées dans les différentes administrations, ce qui contribue à l'inefficience et à l'inefficacité.

22. La tendance des gouvernements à imposer la marche à suivre, limitant généralement l'action à ce qu'ils croient être en mesure de faire, exclut l'ensemble de la société civile de toute participation: ce faisant, ils se privent de l'avantage de la participation de cette société à la mise en œuvre de la Stratégie et de son soutien dans leur action<sup>4</sup>. Les gouvernements doivent être plus nombreux à

---

<sup>4</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Report of the Pacific Regional Meeting to Follow up on the Mauritius Strategy (Apia (Samoa) 17-19 octobre 2005) ([www.sidsnet.org/MIM/follow-up](http://www.sidsnet.org/MIM/follow-up)).



consulter davantage et à établir des partenariats avec les parties prenantes, non seulement pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice mais également celle de leurs propres stratégies nationales de développement durable. D'ailleurs, un grand nombre de ces pays n'ont pas de système de planification nationale claire et en tout cas, la participation de la société civile ainsi que les consultations avec les collectivités ne font pas partie du processus. En prenant ces lacunes institutionnelles en considération dans la structure de la planification et en désignant des personnes capables de faire avancer les choses, on arriverait à éliminer dans une large mesure les goulots d'étranglement institutionnels.

23. L'absence de coordination et d'harmonisation de l'aide est également un obstacle majeur à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et il convient de trouver des moyens nouveaux pour coordonner l'aide entre les donateurs.

24. On ne peut guère espérer que les petits États insulaires en développement du Pacifique seront à même de financer par eux-mêmes la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice car la majorité d'entre eux ne dispose que de sources de financement très limitées pour le développement économique. Si l'on prévoit pour ces pays une croissance économique faible à modérée, leurs taux de croissance démographique dépassent ceux, modestes, de la croissance de leur PIB et ils doivent s'attendre à voir baisser leur niveau de vie<sup>5</sup>.

25. Dans son chapitre XX (section D.3), la Stratégie de Maurice indique qu'il faut faire porter l'attention sur les besoins particuliers des petits États insulaires en développement du Pacifique en matière de commerce et de développement afin de leur permettre de s'insérer dans le système commercial multilatéral conformément au mandat de Doha relatif aux petites économies. Poursuivant le même objectif, le Plan du Pacifique propose d'augmenter les revenus nationaux des pays par une approche régionale, les pays coopérant pour recueillir des avantages nets pour eux-mêmes. Un objectif stratégique particulier du Plan est d'accroître le commerce durable, notamment le commerce des services, et les investissements dans ces pays pour lesquels plusieurs initiatives concernant des domaines clés de leur développement économique existent déjà. Un exemple en est l'élargissement du commerce des marchandises dans le cadre de l'Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud (SPARTECA), l'Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA) et un accord sur des relations économiques plus étroites dans le Pacifique (Pacific Agreement on Closer Economic Relations-PACER) aux pays qui ne sont pas membres du Forum. Toutefois, les efforts visant à mettre en œuvre cette initiative se heurtent à l'absence de capacités au niveau de la sous-région de tirer parti des débouchés commerciaux auxquels ont accès des pays et des organisations ne faisant pas partie du Forum comme l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique)<sup>6</sup>. À cet égard, la sous-région a besoin d'un soutien plus fort lui permettant d'exploiter les

---

<sup>5</sup> CESAP, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, 2005 (publication des Nations Unies, n° de vente E.05.II.F.10).

<sup>6</sup> Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, *Trade and Investment* (2004), p. 24 ([www.pacificplan.org/tiki-download\\_file.php?fileID=67](http://www.pacificplan.org/tiki-download_file.php?fileID=67))

possibilités de plus en plus nombreuses qu'offre la croissance rapide des pays du Bassin du Pacifique dans le secteur commercial, notamment ceux de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. L'intégration du commerce des services, notamment les mouvements temporaires de main-d'œuvre en vertu de plusieurs accords commerciaux en vigueur, comme le PICTA, l'EPA (Accord de partenariat économique) et le PACER est une autre tâche importante. Le problème ici est que certains pays ne sont pas encore en mesure d'élargir le secteur commercial pour y inclure la main-d'œuvre des îles du Pacifique, ce qui risque de constituer un obstacle majeur en dépit de la priorité élevée que le Plan du Pacifique accorde à la libéralisation des marchés du travail dans les pays insulaires membres du Forum du Pacifique.

26. Comme le reconnaît à juste titre la Stratégie de Maurice, le tourisme est probablement la seule industrie offrant des perspectives aux petits États insulaires en développement du Pacifique. Dans plusieurs des pays en particulier les Fidji, les Îles Cook, Samoa et Vanuatu, les investissements étrangers directs dans les infrastructures touristiques augmentent, quoique lentement. Le tourisme contribue dans une large mesure à la formation de revenus importants et à la création de nombreux emplois. Ainsi, dans les îles Cook, le tourisme représente 47 % du PIB, et 10 % de tous les emplois des Fidji et de Samoa se trouvent dans ce secteur<sup>7</sup>. Le Plan du Pacifique prévoit également la mise en œuvre d'un plan régional de commercialisation et d'investissement pour le tourisme afin de soutenir les industries touristiques nationales de ces pays. Les revenus des pays en développement de l'Asie augmentant grâce à leur développement et à leur croissance rapide, le tourisme originaire de cette région devrait exploser et la région du Pacifique en devenir l'un des bénéficiaires. L'absence d'infrastructures et d'installations touristiques de bonne qualité, même dans les petits États insulaires en développement du Pacifique les plus développés, est l'un des obstacles principaux empêchant ces pays de tirer parti des possibilités qu'offre cette industrie. Le défi pour les planificateurs du tourisme est de développer les synergies entre ce dernier et les autres secteurs et accroître l'effet multiplicateur des recettes du tourisme dans les différents pays. Ainsi, l'interdépendance entre le tourisme et le secteur agricole favorise les chaînes d'approvisionnement insulaires en produits alimentaires et boissons, l'hébergement rural et l'agrotourisme.

### III. RECOMMANDATIONS

27. L'élaboration de la Matrice des petits pays insulaires en développement du Pacifique est un progrès significatif dans la promotion de la coopération régionale et le suivi de la coopération sous-régionale dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et des autres instruments internationaux importants. La Matrice énonce toutes les activités concernant ces conventions et accords internationaux essentiels, la Stratégie de Maurice, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Action 21 et le Plan du Pacifique. La Matrice et les

---

<sup>7</sup> Organisation du tourisme du Pacifique Sud, Tableau A2: *Economic Importance of Tourism in Countries within the Region*, Suva ([www.spto.org/spto/export/sites/SPTO/investment/table\\_A2shtml](http://www.spto.org/spto/export/sites/SPTO/investment/table_A2shtml))

activités qui y sont associées ont été prioritisées par les petits États insulaires en développement dans le cadre des processus du Forum des îles du Pacifique et du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et devraient être adoptées pour guider l'action de la CESAP en faveur de la promotion du développement durable dans la sous-région.

28. La mise en œuvre de la Stratégie de Maurice fait déjà partie intégrante de l'exécution du nouveau sous-programme 3 de la CESAP – Développement des pays et territoires insulaires en développement – et il importe de mobiliser des ressources aux fins suivantes:

- 1) Faire en sorte que le programme de travail au titre des thèmes de la réduction de la pauvreté, de la gestion de la mondialisation et des problèmes sociaux émergents intègrent les priorités et engagements pertinents énoncés dans la Stratégie de Maurice et dans la Matrice;
- 2) Examiner, dans le cadre du programme de travail concernant la gestion de la mondialisation, des moyens permettant de formuler des stratégies d'incitation originales à l'investissement pour acheminer les ressources excédentaires de la région vers les petits États insulaires en développement du Pacifique;
- 3) Examiner, dans le cadre de la Stratégie régionale de numérisation pour le Pacifique (Pacific Regional Digital Strategy), des moyens permettant de surmonter les difficultés particulières des petits États insulaires en développement du Pacifique pour instaurer la société de l'information telle qu'elle est décrite dans ses grandes lignes dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment évaluer la situation actuelle et le potentiel des politiques relatives aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace; et envisager de mettre en place et d'exploiter une infrastructure améliorée de communication par satellite consacrée aux petits États insulaires en développement du Pacifique;
- 4) Collecter, examiner et analyser les données et les informations, et diffuser annuellement les conclusions relatives à l'évolution économique et sociale de ces États, conformément à la Stratégie de Maurice, et cela, chaque fois que possible et approprié, en collaboration avec les institutions de recherche internationales et locales de l'Asie et du Pacifique afin de contribuer au développement des capacités nationales pour la formulation, l'exécution et l'analyse des politiques;
- 5) Permettre à la CESAP et à ses partenaires de procéder à un examen régional de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice en 2008.